

EFFORTS DU GOUVERNEMENT POUR ARRIVER A UN ACCORD AVEC LES FARC

Le 7 août 2002, jour de sa prise de possession, dans son discours devant le Congrès, le Président de la République a annoncé :

“J’ai demandé au Secrétaire des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, les bons offices de l’institution pour chercher un dialogue utile en vue d’un apaisement pour la société qui doit être le cessez-le-feu.

Dans ce cadre, nous explorerons les solutions humanitaires, permettant de libérer les personnes enlevées. Cela se fera à partir d’accords laissant entrevoir la paix définitive comme quelque chose de possible. Ceux qui veulent profiter de la liberté, qu’ils laissent le peuple profiter de la tranquillité. J’ai demandé aux médias et à l’opinion de comprendre la prudence que le sujet requiert”.

Le jour suivant, le 8 août dans l’après-midi, le Président a reçu un coup de téléphone du Secrétaire Général des Nations-Unies, Monsieur Kofi Annan, auquel il a répété qu’il était confiant dans le rôle que pouvaient jouer les Nations Unies pour arriver à un rapprochement avec le groupe des FARC. Quelques jours plus tard, par l’intermédiaire de son assesseur spécial pour la Colombie, Monsieur James Lemoyne, les Nations Unies ont fait savoir au Gouvernement que le Secrétaire Général, à cause de son mandat, ne pouvait participer à des négociations pour la libération des personnes enlevées, raison pour laquelle on a décidé d’utiliser le terme d’ “accord humanitaire”, entendu comme un processus pour chercher un soulagement aux souffrances du peuple colombien à cause du problème des enlèvements.

En commun accord avec les Nations Unies, le 1er septembre 2002 le Gouvernement a publié le communiqué suivant:

“1er septembre 2002

Le Haut Commissaire pour la Paix réitère à l’opinion publique nationale et internationale que:

1. Le Gouvernement a demandé au Secrétaire Général des Nations Unies de continuer avec ses bons offices pour appuyer les efforts de réconciliation et de dialogue dans le pays.
2. L’objectif de ces efforts a toujours été de rechercher un dialogue qui conduise à la paix et à des accords humanitaires qui soulagent de nombreux Colombiens qui souffrent de diverses formes de violence incluant les enlèvements.
3. Pour éviter la confusion, il est important de comprendre que, dans cet effort de bons offices, l’ONU ne s’implique pas dans la négociation de cas d’enlèvements –activité qui ne lui correspond pas-, sinon qu’elle appuie la recherche d’accords qui permettent d’en terminer avec les enlèvements et autres abus que le peuple colombien supporte de manière si injuste”.

A la même époque, peu de jours après le début du mandat du Président Uribe, le gouvernement colombien a reçu un message des FARC à travers un émissaire européen, lui faisant savoir que

son interlocuteur pour traiter du sujet était Monsieur (alias) Juan Antonio Rojas, qui était pendant le processus de paix antérieur le porte-parole international des FARC. Pour cette raison, elles demandaient la levée de l'ordre de capture d'INTERPOL qui pesait sur lui, pour qu'il remplisse son rôle. En moins de 48 heures, le gouvernement colombien a répondu de façon positive à cette demande et dans les premiers jours de septembre le processus a été concrétisé. 15 jours après, les FARC ont fait savoir au gouvernement que la personne en question n'agirait pas comme intermédiaire dans ce processus, et qu'il n'était pas en Suisse où il résidait habituellement.

Depuis le début de son administration, le président Uribe a reçu à plusieurs occasions, en groupe ou de manière individuelle, les parents des personnes enlevées et constaté de manière directe leurs préoccupations et leur douleur. Dans toutes ces réunions, il a insisté sur la nécessité de trouver un mécanisme raisonnable pour obtenir la liberté des personnes enlevées.

Le 24 septembre de l'année 2002, après une réunion dans la ville de New York, avec des représentants du gouvernement français et le Secrétaire Général des Nations Unies, le président Alvaro Uribe a pris la décision de ne pas conditionner un accord humanitaire au commencement de conversations de paix. Quelques jours plus tard, il a dit aux médias qu'il l'avait fait après avoir écouté les parents des personnes enlevées et demandé l'avis d'importantes personnalités nationales et internationales intéressées par ce sujet. Les deux sujets étant séparés (processus de paix et accord humanitaire), le président a considéré nécessaire de fixer des critères pour procéder de manière séparée à un accord humanitaire qui permette la libération des personnes enlevées qui sont détenues par la guérilla.

Ces critères ont été:

1. Participation de l'Organisation des Nations Unies à un accord humanitaire.
2. Libération de toutes les personnes enlevées.
3. Les guérilleros qui sortiront de prison ne commettront plus de délits et seront sous la tutelle d'un pays ami. On suggère peut-être la France.
4. Le gouvernement n'autorise ni le dégagement ni la démilitarisation d'aucune zone du pays.

D'après les instructions du Président, le Haut Commissaire pour la Paix, au moyen de toutes les circuits à sa disposition, le gouvernement français inclus, à travers son ambassadeur en Colombie et Monsieur Carlos Lozano, directeur du journal Voz, a envoyé un message aux FARC sur la disposition du gouvernement d'aborder de manière immédiate le sujet de l'accord humanitaire. L'ambassadeur de Colombie en Italie, Fabio Valencia Cossio, ancien membre de la commission de négociations avec les FARC pendant le gouvernement Pastrana, a été nommé pour accompagner le Commissaire de la Paix dans sa tâche.

Fin octobre 2002, et se servant des bons offices d'un Colombien qui avait participé à l'organisation des premières rencontres du processus de paix entre les FARC et le président Andrés Pastrana – qui s'est proposé pour porter la proposition de manière personnelle –, a envoyé à ce groupe guérillero une lettre présentant la possibilité d'une rencontre qui pourrait se réaliser début

décembre 2002 à la frontière vénézuélienne, dans le territoire de ce pays, pour traiter du sujet de l'accord humanitaire. Il a de plus offert que la France serve de garant pour le transfert des guérilleros jusqu'au lieu de rencontre et leur retour à leur lieu d'origine.

Considérant comme important le processus en cours, l'ambassadeur Valencia Cossio est venu en Colombie et est resté avec le Commissaire de la Paix pendant plusieurs jours, surveillant l'opération et attendant la réponse. La réponse du principal chef des FARC, à travers le courrier humain, a été très succincte: "je ne suis plus pressé depuis longtemps". La lettre a été transmise aux médias et la proposition ignorée de manière publique par un porte-parole de ce groupe guérillero.

Au mois de décembre de l'année 2002, le Président a reçu la demande de Monseigneur Luis Augusto Castro, du Père Darío Echeverri et de l'ex-ministre Angelino Garzón de mener à bien un travail d'approche qui serait confidentiel pour assurer son succès. Le gouvernement a donné l'autorisation mentionnée et a reçu un rapport sur son travail à la fin du mois de janvier 2003. On nous a dit alors, qu'après des contacts avec les FARC, ce groupe avait accepté le travail d'approche de la commission mais exigeait que le gouvernement rende publique sa nomination. Pour cette raison, et à la demande expresse des membres de la commission, le gouvernement rendu public le 31 janvier le communiqué suivant.

"LE BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE POUR LA PAIX INFORME QUE:

Le gouvernement national a demandé à Monseigneur Luis Augusto Castro, à l'ex-Ministre Angelino Garzón et au Père Darío Echeverri de procéder à une mission ayant pour but d'obtenir un accord humanitaire entre le Gouvernement et les FARC, avec les bons offices des Nations Unies.

Bogota, D.C, le 31 janvier 2003 "

Le 11 février 2003, dans un communiqué public, les FARC ont disqualifié la nomination de la commission, qualifiant ce fait de "saut de lièvre avec des oreilles de lapin". A nouveau, devant les efforts du gouvernement national et des intermédiaires, se fermaient les portes du processus. A partir de ce moment, les FARC ont refusé de recevoir la commission qui s'est dissoute en partie à cause de son manque de fonctions et à la suite de la démission de Monsieur Angelino Garzón, qui a annoncé qu'il avait décidé de postuler à un poste d'élection populaire.

Fermés les chemins de la commission, le gouvernement a continué à insister pour obtenir un rapprochement par le biais des Nations Unies. De manière confidentielle, Monsieur James Lemoyne a été autorisé à répondre de façon positive à une lettre publique envoyée par les FARC à Monsieur Kofi Annan, dans laquelle elles montraient leur intérêt pour exposer devant cet organisme leur vision des problèmes colombiens. Monsieur Lemoyne a effectué des contacts au Brésil pour réaliser une rencontre éventuelle avec les FARC dans ce pays, proposition qui a été communiquée par les FARC à un journal de cette nation, après quoi les rapprochements se sont paralysés, sans obtenir plus de choses dans la proposition.

Vers le milieu de l'année, les FARC ont annoncé qu'elles seraient disposées à recevoir Monseigneur Castro et le Père Darío Echeverri mais dans leur condition de représentants de

l'Eglise et non comme intermédiaires du gouvernement. L'église a accepté publiquement cette invitation, mentionnant qu'elle le faisait en tant que partie de son travail pastoral.

Expliquant qu'ils n'agissaient pas comme émissaires du gouvernement, Monseigneur Castro et le Père Darío Echeverri se sont réunis deux fois avec les FARC pendant le second semestre de l'année 2003. De ces deux rencontres le gouvernement a été informé de façon adéquate. Devant la demande faite par l'Eglise au Président de la République pour modifier son attitude quant au fait que les guérilleros libérés par le gouvernement sortent du pays pour être sous la tutelle d'un pays ami, le Président a accepté que les guérilleros libérés restent en Colombie, à condition de promettre de ne pas recommencer à commettre de délits et d'entrer dans un programme de réinsertion qui pourrait être sous la tutelle de l'Eglise. Quelques jours après, selon des déclarations de Monseigneur Castro aux médias, le pays a connu cette proposition qui s'est maintenue depuis comme autre option pour les guérilleros qui après leur libération ne veulent pas être sous la tutelle d'un pays ami.

Depuis ces deux rencontres avec les représentants de l'Eglise, les FARC se sont refusées à recevoir à nouveau Monseigneur Castro, se valant de raisons de sécurité. C'est pour cette raison qu'a été considérée pendant le premier semestre de 2004 la possibilité de mettre en marche une proposition de l'Eglise, appuyée par le gouvernement du Brésil pour effectuer dans le dit pays une rencontre entre les représentants de l'Eglise et les délégués des FARC, afin d'ouvrir un chemin à l'accord humanitaire. La proposition, présentée formellement aux FARC par les prélats catholiques, a reçue une réponse vers le milieu de l'année de la part de ce groupe dans une lettre qu'elle leur a adressée et où ils font savoir qu'ils ne peuvent à cause du manque de confiance qu'ils éprouvent à l'égard du gouvernement du Président Uribe. De cette façon, les efforts de rapprochement faits par l'Eglise sont restés en grande partie congelés.

A cette date, le gouvernement avait déjà reçu de la part du gouvernement suisse un message pour permettre à un intermédiaire de ce pays d'entrer en contact avec les FARC, afin de demander à ce groupe un geste de bonne volonté qui conduirait à la libération des personnes enlevées. Cette autorisation a été donnée, et fin juillet 2000, a eu lieu la réunion entre Monsieur Raúl Reyes et l'intermédiaire suisse.

Pour évaluer les résultats de la réunion, le Haut Commissaire pour la Paix a voyagé à Rome les 22 et 23 juillet 2004, où il s'est réuni avec l'intermédiaire suisse en présence de l'ambassadeur Valencia Cossio. De cette réunion est sortie une proposition écrite par les FARC que l'intermédiaire suisse devait remettre à ce groupe guérillero au cours d'un prochain rendez-vous. Dans la dite proposition, on établissait les mécanismes pour créer un accord humanitaire, indiquant qu'après la réalisation de celui-ci, le gouvernement était décidé à commencer un processus de paix avec ce groupe guérillero qui compterait avec la réciprocité gouvernementale de suspendre contre eux les actions militaires offensives.

Par des informations postérieures reçues par le gouvernement, malgré le voyage depuis l'Europe de l'intermédiaire suisse pour organiser la rencontre de manière effective, les FARC se sont abstenues de le recevoir prétextant des opérations militaires et des raisons de sécurité. Devant l'impossibilité de remettre directement aux FARC la proposition et vu les plaintes des parents, le gouvernement a décidé de rendre publique une partie de la proposition du 18 août 2004, quelques

minutes après qu'un des parents, au courant de l'affaire, ne communique de bonne foi le contenu de cette dernière aux médias:

Selon un communiqué public on a informé que:

"Le Gouvernement libérera en accord avec les lois colombiennes et de manière unilatérale 50 guérilleros jugés ou condamnés pour rébellion, auxquels on offre une alternative pour leur réincorporation à la société.

Leur sont offertes deux possibilités: voyager à l'étranger ou effectuer leur projet en Colombie dans le programme de réinsertion du Gouvernement national. Ces alternatives s'effectueront avec la garantie de la France et de l'Eglise colombienne.

Tout de suite, la guérilla libère les séquestrés politiques et les membres de la Force Publique en son pouvoir. Pour leur libération on compte avec l'appui de la Suisse, de la France et du CICR."

En complément de cette proposition et des réclamations de l'opinion, le gouvernement a désigné comme porte-parole autorisé pour traiter le thème avec les FARC le Haut Commissaire pour la Paix, Luis Carlos Restrepo. Considérant néanmoins qu'il était nécessaire d'insister dans la remise formelle de la proposition aux FARC, on a demandé à l'intermédiaire suisse de le faire. Il a finalement remis la proposition à un contact des FARC dans une ville d'Europe. Quelques jours plus tard, les FARC ont répondu par écrit à l'intermédiaire suisse en disant que le gouvernement connaissait publiquement les mécanismes définis par eux pour réaliser l'accord humanitaire et que de plus ils étaient aussi au courant de la décision du gouvernement de nommer son porte-parole. Que pour cette raison, ils remerciaient le travail de la Suisse, affirmant que c'était un sujet à traiter directement avec le gouvernement colombien. Ils disaient de plus qu'ils étaient intéressés à continuer les contacts avec la Suisse pour "traiter des affaires d'intérêt commun".

A la même époque, Monsieur Raúl Reyes a dit aux médias qu'ils maintenaient des "relations politico-diplomatiques" avec la Suisse et a essayé de montrer la réunion avec le délégué suisse comme une ouverture de l'Europe pour commencer des conversations avec eux. Devant cette situation, le gouvernement colombien a demandé au gouvernement suisse de mettre au point la situation de la part des FARC, car l'intérêt était seulement de faciliter la tâche. Jamais, les FARC n'ont dit qu'ils acceptaient de manière expresse l'intermédiation suisse face au gouvernement colombien et ils n'ont pas défini non plus le cadre dans laquelle elle se ferait. De cette manière, l'intermédiation suisse n'a pas abouti et est restée en suspens.

Pour surmonter ces difficultés successives dans l'intermédiation nationale et internationale, le 28 octobre 2004 par une lettre dirigée au Nonce apostolique en Colombie, Beniamino Stella, le Haut Commissaire a ratifié sa volonté d'effectuer un accord humanitaire dans les termes exprimés par le gouvernement suisse le 23 de juillet 2004, proposant une procédure pour faire aboutir la dite proposition.

Dans la lettre le Commissaire affirme que: "réitérant sa parole engagée le gouvernement libérera 15 guérilleros qui sont emprisonnés pour délit de rébellion; ensuite, la guérilla libérera comme preuve de bonne volonté un nombre semblable de personnes enlevées qui sont en son pouvoir.

De manière immédiate, on effectuera une réunion avec les FARC dans une ambassade à Bogota. Cela pourrait être le siège de la Nonciature Apostolique en Colombie. La réunion se ferait dans les cinq jours avec comme but unique de perfectionner l'accord. Le transport des membres des FARC serait à charge de la Croix Rouge Internationale, avec l'appui de l'Eglise colombienne. En aucun cas, les actions militaires sur le territoire national ne seraient suspendues".

Ce nouveau geste de bonne volonté du gouvernement n'a pas eu non plus de réponse positive de la part des FARC. Néanmoins, vu l'intention du gouvernement de faciliter des possibilités de libération des personnes enlevées, le 2 décembre 2003 il a accordé un pardon et la sortie de prison à 23 guérilleros de ce groupe illégal qui payaient des peines pour délit de rébellion. De cette manière, il est clair de la part du gouvernement de concéder la sortie de prison aux membres des FARC, quand ce processus se ferait dans le cadre légal en vigueur en Colombie et avec l'engagement exprès de la part des personnes favorisées de ne plus commettre de délits. Cette libération des guérilleros faite par le gouvernement colombien de manière unilatérale n'a vu aucun de réciprocité de la part des FARC.

A ce moment-là, on a connu le concept favorable de la Cour Suprême de Justice d'autoriser l'extradition de "Simón Trinidad", chef guérillero des FARC demandé par les Etats-Unis pour être jugé pour les délits de narcotrafic et d'enlèvements de citoyens de ce pays. Beaucoup de personnalités nationales et de parents des personnes enlevées ont demandé au Président de considérer avec prudence la situation, car ils craignaient que si on extradait le chef guérillero se bloqueraient les possibilités d'un accord humanitaire.

Répondant à cette demande, le Président de la République dans l'usage de ses facultés légales et pour donner une opportunité qui permettrait aux personnes enlevées de retourner chez elles, a informé l'opinion le 17 décembre 2004 – quand se terminaient les 15 jours établis par la loi pour donner son avis à ce sujet – qu'il conditionnait l'extradition de Simón Trinidad à la libération de 63 personnes enlevées (politiciens, militaires et étrangers) avant le 30 décembre de cette année. Il s'agissait d'une offre généreuse, car pour la première fois dans l'histoire de la nation un Président a décidé d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour suspendre l'extradition d'un membre d'un groupe armé illégal s'il se manifestait de la part de ce groupe un geste humanitaire demandé par toute la nation. La réponse des FARC a été négative, assumant de manière publique une attitude endurcie.

Durant les jours pendant lesquels était en vigueur la proposition de ne pas extraditer Simon Trinidad, et après une conversation du Haut Commissaire pour la Paix et le Cardinal Pedro Pabiano, le 20 décembre 2004 le gouvernement a annoncé que dans le but de faciliter la mise en marche de la proposition, il exprimait sa décision de se réunir de manière immédiate avec les FARC dans n'importe quelle église rurale ou urbaine du pays, si ce groupe guérillero libérait un premier groupe de personnes enlevées comme geste de bonne volonté. La réunion se ferait dans l'unique but de perfectionner l'accord qui faciliterait la libération de 63 membres de la force publique, des politiciens et des étrangers au pouvoir de la FARC.

Dans ce but, le gouvernement a publié le communiqué suivant:

"1.- Le Gouvernement réitère sa disposition de révoquer l'extradition de Simón Trinidad, si avant le 30 décembre les FARC libèrent les 63 Colombiens et les étrangers enlevés.

2.- Le Gouvernement est disposé à se réunir de manière immédiate avec les FARC dans n'importe quelle église rurale ou urbaine dans le pays, si ces dernières libèrent un premier groupe de personnes enlevées comme geste de bonne volonté. La réunion se fera dans l'unique but de perfectionner l'accord qui facilite la libération de la totalité des 63 personnes enlevées avant le 30 décembre.

3.- Le transfert des membres des FARC au lieu de rencontre et son retour se fera sous la protection de l'Eglise colombienne”.

Bien que la proposition de non extraditer “Simón Trinidad” ait été rejetée, le gouvernement a insisté sur la possibilité de réaliser une rencontre dans n'importe quelle église, rurale ou urbaine. Pendant les premiers mois de l'année 2005, utilisant toutes les possibilités, tant internes que publiques, le gouvernement a insisté sur sa disposition de rencontrer directement les FARC, offrant dans ce cas des conditions adéquates et raisonnables de sécurité. Dans son intervention devant l'Assemblée plénière de l'Honorable Sénat de la République le 12 avril 2005, transmise en direct à toute la nation à travers la chaîne de télévision institutionnelle, le Haut Commissaire pour la Paix a affirmé : le 20 décembre on a fait savoir aux FARC la disposition du gouvernement d'effectuer une rencontre dans n'importe quelle église rurale ou urbaine du pays, pour régler les termes de l'accord qui permette la libération des personnes enlevées. Comme condition, le gouvernement proposait la libération d'un groupe de personnes enlevées, comme geste de bonne volonté de la part des FARC pour que cette rencontre ait lieu, et offrait des conditions de sécurité pour la dite rencontre puisse se faire. Aujourd'hui, nous continuons à insister sur la viabilité de cette proposition. Nous sommes disposés à cette rencontre directe et nous sommes confiants de pouvoir trouver une église rurale ou urbaine, dans n'importe quel endroit du pays, pour que se termine rapidement ce drame des personnes enlevées”.

Le 26 juillet 2005, après une réunion du Président de la République avec Mesdames Yolanda Pulecio et Patricia Perdomo, représentantes des familles des personnes enlevées, la première d'entre elles a demandé au premier mandataire d'accepter comme geste de bonne volonté de la part des FARC pour procéder à une rencontre directe avec le gouvernement, la libération quelques jours auparavant d'un soldat qu'ils avaient retenu dans un assaut à la base militaire de Teteyé. Le président décida d'accepter cette demande de Madame Yolanda Pulecio, les conditions pour un accord humanitaire restant alors réduites à partir de ce moment à deux points de base:

1. Définir un endroit de rencontre entre le gouvernement et les FARC, avec des conditions de sécurité pour les délégués des FARC, mais sans dégagements territoriaux qui présentent des risques pour la population civile.

2. Que les guérilleros libérés sortent des prisons dans les cadres légaux en vigueur en Colombie et avec l'engagement de ne plus commettre de délits.

Dans la réunion mentionnée, Mesdames Pulecio et Perdomo ont insisté sur la nécessité d'expliquer au public que le gouvernement était disposé à effectuer une rencontre immédiate avec les FARC. Pour cette raison, en leur compagnie, le Haut Commissaire pour la Paix a répété devant les médias sa disposition de rencontrer ce groupe guérillero dans n'importe quel lieu du pays ou de

l'extérieur, dans des conditions adéquates de sécurité. Il a laissé de plus entre les mains des FARC, si celles-ci le voulaient, le choix du site et des suggestions sur les garants.

Le jour suivant, devant les questions des journalistes qui demandaient au gouvernement qu'il informe s'il était disposé à accepter la démilitarisation des municipalités de Pradera et Florida pour cette rencontre, le Commissaire a répété quelle était la position du gouvernement du président Uribe depuis le commencement de cette administration: qu'il ne considère pas comme viable les dégagements militaires qui laissent dans des conditions d'insécurité des milliers de citoyens qui selon la Constitution doivent être protégés par les autorités légitimes. Mais qu'il est disposé à faire un pacte avec les FARC sur les conditions de sécurité pour les représentants de ce groupe guérillero, en définissant un endroit de confiance qui compte avec l'accompagnement des garants internationaux.

Le 9 août 2005, et répondant à deux droits de pétition présentés au bureau du Président par un groupe de parents des personnes enlevées qui demandaient une réponse officielle sur ce sujet, après l'avoir étudié en détail, le gouvernement a décidé d'accepter la proposition des parents de convertir le hameau d' Aures, de la municipalité de Caicedonia (Valle), en lieu de rencontre pour effectuer des conversations avec les FARC sur le sujet de l'accord humanitaire. La proposition avait été faite par les parents des députés du Valle le 11 avril 2005 et réitérée au gouvernement le 4 août au cours d'une réunion des dits parents avec le Commissaire de la Paix au Palais Nariño.

Pendant la réunion avec les habitants de Caicedonia et de la zone d' Aures le 11 août pour leur expliquer la proposition, le gouvernement a répondu aux craintes qu'ils avaient d'un possible dégagement militaire en leur garantissant que dans aucune circonstance il ne les laisserait sans sécurité institutionnelle, car pour lui il était très clair que l'offre de conditions de sécurité aux porte-parole de la guérilla ne pouvait aller au détriment de la sécurité des citoyens: "Sécurité pour les porte-parole de la guérilla, mais sans détriment de la sécurité des citoyens", furent les paroles du Commissaire, réitérant qu'il était possible que l'accompagnement de garants nationaux et internationaux apporte les conditions de confiance pour que les FARC puissent se réunir avec le gouvernement pour traiter du thème de la libération des personnes enlevées. Comme c'est connu publiquement, cette proposition a été aussi rejetée par le groupe guérillero.

Après la négative des FARC à la proposition d' Aures, sur instructions du Président de la République, le Haut Commissaire pour la Paix a travaillé pendant la seconde quinzaine d'août sur une nouvelle proposition de rencontre avec les FARC, en compagnie de quelques parents des personnes enlevées et de l'ex-Président Ernesto Samper. Quand la consolidation de la proposition avançait, la nouvelle a été divulguée de manière partielle aux médias, ce qui a obligé le gouvernement à la rendre publique dans sa totalité le 8 septembre 2005.

La proposition est la suivante:

"PROPOSITION AUX FARC POUR ARRIVER A UN ACCORD HUMANITAIRE

Devant la nécessité d'établir un lieu de rencontre avec les garanties de sécurité et les mécanismes d'accompagnement qui sont nécessaires, pour la définition de l'accord humanitaire, le Gouvernement National propose une réunion entre les délégués du gouvernement et les délégués

des FARC, dans l'école de de Bolo Azul, juridiction de la municipalité de Pradera (Valle du Cauca), pour le développement des conversations et pour une période maximum de 10 jours. De la même manière, on propose la méthodologie suivante:

- Vérification des conditions du site de rencontre de la part des garants nationaux et internationaux (un jour).
- Entrée dans le lieu de rencontre des délégués choisis par les FARC avec l'accompagnement des garants (deux jours).
- Développement des conversations entre l'équipe du gouvernement et les délégués des FARC (cinq jours).
- Retour des délégués des FARC en compagnie des garants (deux jours).

Le gouvernement garantira les conditions de sécurité du délégué ou des délégués des FARC, pendant le transfert au lieu de rencontre et leur retour à leur lieu d'origine. La vérification des conditions de sécurité accordées, sera à charge des garants nationaux et/ou internationaux convenus auparavant. De plus, il offrira des sauf-conduits spéciaux et en conséquence, demandera aux autorités judiciaires compétentes de suspendre les ordres de capture en vigueur sur tout le territoire national.

Pendant la durée prévue pour la réunion, il n'y aura pas d'actions militaires ni policières de la part de la force publique dans le site de rencontre.

Le Gouvernement National fait part de sa disposition immédiate pour effectuer les coordinations avec les FARC et garants pour faciliter la rencontre directe. Et il déclare qu'il attend un geste de bonne volonté des FARC, qui accompagne les espoirs de beaucoup de Colombiens, qui aujourd'hui réclament le retour de leurs parents privés de liberté au sein de leurs familles".

La proposition résulte pratique et viable, car selon les experts le hameau de Bolo Azul, dans la municipalité de Pradera, offre toutes les conditions de sécurités pour donner aux FARC la confiance qu'ils requièrent. Le gouvernement continuera à insister sur cette proposition, demandant aux familles des personnes enlevées et à l'opinion publique nationale et internationale qu'ils l'accompagnent, pour faciliter une rencontre directe entre les représentants du gouvernement et les porte-parole des FARC pour obtenir un accord qui permette le retour des personnes enlevées chez elles.